

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 15 novembre 2022

22-11-163

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - ANNÉE 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération n°22-04-053 en date du 12 avril 2022 approuvant le budget primitif du budget principal de l'exercice 2022,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits de paiement ouverts que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 27 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,
Et par **31 voix pour et 1 abstention** (Christophe GIGOT)

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Publié le 
ID : 033-213302433-20221107-DELIB_22_11_163-BF

Le Conseil Municipal :

- adopte par chapitre la présente décision modificative n°1 du budget principal 2022 de la Ville selon le détail ci-dessous,

Cette décision modificative n°1 ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE LIBOURNE - Section de fonctionnement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2022	DM N°1	BP 2022 + DM
DEPENSES				
920	Services généraux administration générale	9 011 486,00 €	70 850,00 €	9 082 336,00 €
921	Sécurité et salubrité publiques	1 581 262,00 €	-3 500,00 €	1 577 762,00 €
922	Enseignement et formation	6 397 364,00 €	-36 500,00 €	6 360 864,00 €
923	Culture	3 825 414,00 €	14 900,00 €	3 840 314,00 €
924	Sports	3 311 249,00 €	111 900,00 €	3 423 149,00 €
925	Interventions sociales et santé	2 729 193,00 €	19 500,00 €	2 748 693,00 €
927	Logement	14 500,00 €		14 500,00 €
928	Aménagement et services urbains	6 402 119,00 €	-20 000,00 €	6 382 119,00 €
929	Action économique	970 835,00 €	33 000,00 €	1 003 835,00 €
931	Opérations financières	477 700,00 €		477 700,00 €
933	Impôts et taxes non affectées	15 000,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €
934	Transferts entre sections	2 244 600,00 €		2 244 600,00 €
938	Dépenses imprévues	237 298,00 €		237 298,00 €
939	Virement à la section d'investissement	2 350 000,00 €		2 350 000,00 €
TOTAL DEPENSES		39 568 020,00 €	200 150,00 €	39 768 170,00 €
RECETTES				
.002	Résultat de fonctionnement	250 000,00 €		250 000,00 €
920	Services généraux administration générale	542 178,00 €	123 500,00 €	665 678,00 €
921	Sécurité et salubrité publiques	85 000,00 €		85 000,00 €
922	Enseignement et formation	1 330 648,00 €	14 675,00 €	1 345 323,00 €
923	Culture	167 000,00 €		167 000,00 €
924	Sports	888 342,00 €	43 400,00 €	931 742,00 €
925	Interventions sociales et santé	31 000,00 €		31 000,00 €
927	Logement	217 291,00 €		217 291,00 €
928	Aménagement et services urbains	1 501 842,00 €	-33 040,00 €	1 468 802,00 €
929	Action économique	379 492,00 €	49 032,00 €	428 524,00 €
931	Opérations financières	0,00 €		0,00 €
932	Dotations et participations	4 718 559,00 €	-42 776,00 €	4 675 783,00 €
933	Impôts et taxes	29 110 668,00 €	45 359,00 €	29 156 027,00 €
934	Transferts entre sections	346 000,00 €		346 000,00 €
TOTAL RECETTES		39 568 020,00 €	200 150,00 €	39 768 170,00 €

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE LIBOURNE - Section d'investissement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2022		
DEPENSES				
.001	Résultat d'investissement	910 513,00 €		910 513,00 €
900	Services généraux administration générale	1 442 590,00 €	-91 050,00 €	1 351 540,00 €
901	Sécurité et salubrité publiques	287 350,00 €		287 350,00 €
902	Enseignement - formation	1 108 775,00 €		1 108 775,00 €
903	Culture	684 370,00 €	314 500,00 €	998 870,00 €
904	Sports et jeunesse	1 253 990,00 €		1 253 990,00 €
905	Intervention sociale et santé	15 000,00 €		15 000,00 €
908	Aménagement et services urbains	8 070 044,00 €	197 440,00 €	8 267 484,00 €
909	Action économique	690 500,00 €	24 000,00 €	714 500,00 €
910	Opérations patrimoniales	500 000,00 €		500 000,00 €
911	Dettes et autres opérations financières	4 484 000,00 €		4 484 000,00 €
912	Dotations subventions et participations	0,00 €		0,00 €
914	Transferts entre sections	346 000,00 €		346 000,00 €
917	Opérations sous mandat	50 000,00 €		50 000,00 €
918	Dépenses imprévues	497 055,72 €	-397 050,00 €	100 005,72 €
	Reports	1 579 812,28 €		1 579 812,28 €
TOTAL DEPENSES		21 920 000,00 €	47 840,00 €	21 967 840,00 €

RECETTES				
900	Services généraux des administrations publiques locales	22 500,00 €		22 500,00 €
901	Sécurité et salubrité publiques	39 500,00 €		39 500,00 €
902	Enseignement - formation	21 500,00 €		21 500,00 €
903	Culture	131 252,00 €		131 252,00 €
904	Sports et jeunesse	38 000,00 €		38 000,00 €
908	Aménagement et services urbains	1 945 159,91 €	47 840,00 €	1 992 999,91 €
909	Action économique	29 960,00 €		29 960,00 €
910	Opérations patrimoniales	500 000,00 €		500 000,00 €
911	Dettes et autres opérations financières	7 905 000,00 €		7 905 000,00 €
912	Dotations subventions et participations	5 924 036,09 €		5 924 036,09 €
913	Taxes non affectées	521 000,00 €		521 000,00 €
914	Transferts entre sections	2 244 600,00 €		2 244 600,00 €
917	Opérations sous mandat	50 000,00 €		50 000,00 €
919	Virement de la section de fonctionnement	2 350 000,00 €		2 350 000,00 €
95	Produits des cessions	46 992,00 €		46 992,00 €
	Reports	150 500,00 €		150 500,00 €
TOTAL RECETTES		21 920 000,00 €	47 840,00 €	21 967 840,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 10/11/2022 et de la publication, le 15/11/22
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le



ID : 033-213302433-20221107-DELIB_22_11_163-BF

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 15 novembre 2022

22-11-164

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 qui disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement

Vu la délibération n°22-04-055 en date du 12 avril 2022 actualisant les autorisations de programme et les crédits de paiement au titre du budget principal 2022

Vu l'avis de la commission des finances en date du 27 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le



ID : 033-213302433-20221107-DELIB_22_11_164-DE

Après en avoir délibéré,
Et par **31 voix pour et 1 abstention** (Christophe GIGOT)

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Publié le 
ID : 033-213302433-20221107-DELIB_22_11_164-DE

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à une actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'année 2022 pour les opérations selon le détail ci-annexé

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 10/11/22 et de la publication, le 15/11/22
Fait à Libourne



Le Maire,
Philippe BUISSON

MAIRIE DE LIBOURNE
Gironde



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le



ID : 033-213302433-20221107-DELIB_22_11_164-DE

Actualisation DM1 exercice 2022

Libellé de l'AP		Réhabilitation extérieure de l'église Saint-Jean	
Numéro		C01010	
CP annuels	CP 2022	Actu DM1 2022	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	425 245,20		425 245,20
CP 2021 (réalisé)	88 588,80		88 588,80
CP 2022	300 000,00	384 500,00	684 500,00
CP 2023	2 139 280,00	-384 500,00	1 754 780,00
CP 2024	2 402 713,00		2 402 713,00
CP 2025	1 590 112,00		1 590 112,00
Total	6 945 939,00	0,00	6 945 939,00

Financement	
F.C.T.V.A.	1 139 412
Autofinancement et/ou Emprunt	5 806 527

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01010 au chapitre 903

Libellé de l'AP		Marchés : modernisation du marché couvert	
Numéro		B01001	
CP annuels	CP 2022	Actu DM1 2022	CP nouveaux
CP 2008 (réalisé)	403 674,75		403 674,75
CP 2009 (réalisé)	864 981,78		864 981,78
CP 2010 (réalisé)	129 505,06		129 505,06
CP 2011 (réalisé)	17 775,85		17 775,85
CP 2012 (réalisé)	23 890,35		23 890,35
CP 2013 (réalisé)	13 920,25		13 920,25
CP 2014 (réalisé)	7 586,68		7 586,68
CP 2015 (réalisé)	34 688,88		34 688,88
CP 2016 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2017 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2018 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2019 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2020 (réalisé)	6 006,68		6 006,68
CP 2021 (réalisé)	9 421,15		9 421,15
CP 2022	457 452,00	24 000,00	481 452,00
CP 2023	0,00		0,00
Total	1 968 903,43	24 000,00	1 992 903,43

Financement	
F.C.T.V.A.	326 916
Subventions	282 442
Autofinancement et / ou Emprunt	1 383 546

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération B01001 au chapitre 909

Libellé de l'AP		Restructuration de l'école du Centre	
Numéro		E01005	
CP annuels	CP 2022	Actu DM1 2022	CP nouveaux
CP 2010	0,00		0,00
CP 2011 (réalisé)	17 352,20		17 352,20
CP 2012 (réalisé)	5 208,58		5 208,58
CP 2013 (réalisé)	18 465,04		18 465,04
CP 2014 (réalisé)	45 040,56		45 040,56
CP 2015 (réalisé)	38 298,24		38 298,24
CP 2016 (réalisé)	326 666,50		326 666,50
CP 2017 (réalisé)	2 161 303,48		2 161 303,48
CP 2018 (réalisé)	1 061 489,21		1 061 489,21
CP 2019 (réalisé)	1 639 732,36		1 639 732,36
CP 2020 (réalisé)	669 552,38		669 552,38
CP 2021 (réalisé)	96 141,16		96 141,16
CP 2022	16 705,00	42 000,00	58 705,00
Total	6 095 954,71	42 000,00	6 137 954,71

Financement	
F.C.T.V.A.	1 006 870
Subventions	530 540
Autofinancement et/ou emprunt	4 600 545

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération E01005 au chapitre 902

Actualisation DM1 exercice 2022

Libellé de l'AP	Concession d'aménagement cœur de bastide		
Numéro	A04019		

CP annuels	CP 2022	Actu DM1 2022	CP nouveaux
CP 2020	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	485 124,00		485 124,00
CP 2022	485 230,00	151 746,00	636 976,00
CP 2023	485 230,00	75 873,00	561 103,00
CP 2024	485 230,00	75 873,00	561 103,00
CP 2025	403 406,00	59 509,00	462 915,00
CP 2026	403 406,00	59 509,00	462 915,00
CP 2027	403 406,00	59 509,00	462 915,00
CP 2028	105 866,00		105 866,00
CP 2029	105 866,00		105 866,00
CP 2030	105 870,00		105 870,00
Total	3 468 634,00	482 019,00	3 950 653,00

Financement	
F.C.T.V.A.	474 419
Autofinancement et/ou Emprunt	3 476 234

Cette autorisation de programme est affectée sur les opérations suivantes aux chapitres 908 et 928

2 Opérations en investissement chapitre 908

Aménagement espace public cœur de bastide : numéro : A04019/1

CP annuels	CP 2022	Actu DM1 2022	CP nouveaux
CP 2020	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	379 364,00		379 364,00
CP 2022	379 364,00	151 746,00	531 110,00
CP 2023	379 364,00	75 873,00	455 237,00
CP 2024	379 364,00	75 873,00	455 237,00
CP 2025	297 540,00	59 509,00	357 049,00
CP 2026	297 540,00	59 509,00	357 049,00
CP 2027	297 540,00	59 509,00	357 049,00
Total	2 410 076,00	482 019,00	2 892 095,00

Financement	
F.C.T.V.A.	474 419
Autofinancement et/ou Emprunt	2 417 676

Participation à la concession d'aménagement: numéro : A04019/2

CP annuels	CP 2022	Actu DM1 2022	CP nouveaux
CP 2020	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	105 760,00		105 760,00
CP 2022	105 866,00		105 866,00
CP 2023	105 866,00		105 866,00
CP 2024	105 866,00		105 866,00
CP 2025	105 866,00		105 866,00
CP 2026	105 866,00		105 866,00
CP 2027	105 866,00		105 866,00
CP 2028	105 866,00		105 866,00
CP 2029	105 866,00		105 866,00
CP 2030	105 870,00		105 870,00
Total	1 058 558,00	0,00	1 058 558,00

Financement	
Autofinancement et/ou Emprunt	1 058 558

Libellé de l'AP	Réhabilitation du Pont Beauséjour		
Numéro	A04010		

CP annuels	CP 2022	Actu DM1 2022	CP nouveaux
CP 2018 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2019 (réalisé)	67 312,80		67 312,80
CP 2020 (réalisé)	205 428,00		205 428,00
CP 2021 (réalisé)	89 760,00		89 760,00
CP 2022	444 000,00	240 000,00	684 000,00
CP 2023	5 555 000,00	-155 000,00	5 400 000,00
CP 2024	1 105 000,00	1 895 000,00	3 000 000,00
Total	7 466 500,80	1 980 000,00	9 446 500,80

Financement	
F.C.T.V.A.	1 549 604
Autofinancement et/ou Emprunt	7 896 897
Subventions	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04010 au chapitre 908

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 15 novembre 2022
22-11-165

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - ANNÉE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-2,

Vu la délibération n°21.04.069 en date du 8 avril 2022 approuvant le budget primitif du budget annexe festivités et actions culturelles de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°22.05.083 en date du 30 mai 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe festivités et actions culturelles,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits de paiement ouverts que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 27 octobre 2022,

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le



ID : 033-213302433-20221107-DELIB_22_11_165-BF

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné leur

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le
le pouvoir)

SLO

ID : 033-213302433-20221107-DELIB_22_11_165-BF

Le Conseil Municipal :

- adopte par chapitre la présente décision modificative n°2 du budget annexe festivités actions culturelles (FAC) 2022 comme suit :

Cette décision modificative n°2 ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

BUDGET ANNEXE FAC- SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES				
Chap	libellé	BP 2022 + DM N°1	DM N°2	BP 2022 + DM
.011	Charges à caractère général	771 425,00 €		771 425,00 €
.012	Charges de personnel	504 095,00 €		504 095,00 €
65	Autres charges de gestion courante	32 000,00 €		32 000,00 €
66	Charges financières	18 780,00 €		18 780,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 100,00 €	6 000,00 €	12 100,00 €
.022	Dépenses imprévues	5 400,00 €		5 400,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	130 000,00 €		130 000,00 €
.042	Amortissement	52 000,00 €		52 000,00 €
		1 519 800,00 €	6 000,00 €	1 525 800,00 €

LES RECETTES				
Chap	libellé	BP 2022 + DM N°1	DM N°2	BP 2022 + DM
70	Produits des services	92 903,22 €		92 903,22 €
74	Subventions d'exploitation	1 314 150,00 €		1 314 150,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3 300,00 €		3 300,00 €
77	Produits exceptionnels	42 500,00 €	6 000,00 €	48 500,00 €
.002	Excédent reporté	66 946,78 €		66 946,78 €
		1 519 800,00 €	6 000,00 €	1 525 800,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 10/11/2022 et de la publication, le 15/11/22
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Reçu en expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le



ID : 033-213302433-20221107-DELIB_22_11_165-BF

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 15 novembre 2022

22-11-166

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION " AMITIÉ FRANCE ROUMANIE 33"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de Libourne possède une longue tradition de jumelage : avec les villes de Schwandorf (Allemagne) depuis 1965, Keynsham (Angleterre) depuis 1977 et Logroño (Espagne) depuis 1979,

Considérant la volonté de la ville de Libourne de développer également des relations avec les communautés de ressortissants européens installées dans le Libournais,

Considérant l'existence d'une communauté roumaine à Libourne,

Considérant la part active prise par l'association « Amitié France-Roumanie 33 » de Libourne dans l'organisation de la seconde manifestation de la Fête nationale roumaine,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Libourne d'accompagner cette jeune association dans la réalisation de cette manifestation,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 27 octobre 2022,

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le



ID : 033-213302433-20221107-DELIB_22_11_166-DE

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné leur

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 750,00 € à l'association « Amitié France-Roumanie 33 » de Libourne pour la réalisation de la manifestation précitée

Imputation budgétaire : chapitre 920

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 10/11/22 et de la publication, le 15/11/22
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le



ID : 033-213302433-20221107-DELIB_22_11_166-DE

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 15 novembre 2022

22-11-167

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

CRÉATION D'UN TARIF "ABONNEMENT MENSUEL DE STATIONNEMENT" POUR LES ÉTUDIANTS ET LES APPRENTIS À COMPTER DU 1ER DÉCEMBRE 2022

Vu le code général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°18-11-243 en date du 26 novembre 2018 déclinant les mesures visant à renforcer l'attractivité du centre-ville par le biais du stationnement ;

Vu la délibération du 21-11-231 en date du 8 novembre 2021 relative à la modification des tarifs de stationnement à compter du 1^{er} décembre 2021,

Considérant la volonté de la Ville de Libourne d'améliorer les conditions d'accessibilité des étudiants et apprentis au stationnement,

Vu la commission des finances en date du 27 octobre 2022,

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le



ID : 033-213302433-20221107-DELIB_22_11_167-DE

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné leur pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- fixe le prix d'un abonnement stationnement mensuel pour les étudiants et les apprentis sur la zone verte à compter du 1^{er} décembre 2022 au tarif suivant :

Abonnement stationnement mensuel étudiants et apprentis = 13 €

Cet abonnement sera délivré au service de la police municipale sur présentation de la carte d'étudiants ou d'un certificat de scolarité ou d'un contrat d'apprentissage, d'un justificatif de domiciliation et de la carte grise du véhicule.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 10/11/22 et de la publication, le 15/11/22
Fait à Libourne



Le Maire,
Philippe BUISSON


Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le



ID : 033-213302433-20221107-DELIB_22_11_167-DE

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 15 novembre 2022

22-11-168

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FOURRIÈRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse suite à l'enlèvement d'un véhicule stationné au 9 Quai du Priourat, le 14 juillet 2022 à 16 heures 50, pour stationnement interdit par un règlement de Police et gênant les festivités,

Considérant qu'après consultation du fichier national des automobiles, la propriétaire dudit véhicule n'était pas joignable car non domiciliée sur Libourne,

Considérant que la requérante est une étudiante qui ne dispose que d'un budget très restreint et que ces frais de fourrière la place en difficultés financières,

Considérant le caractère exceptionnel de la demande,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 27 octobre 2022,

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le



ID : 033-213302433-20221107-DELIB_22_11_168-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné leur avis),

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage qui s'élèvent à 134,11€
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 10/11/22 et de la publication, le 15/11/22
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le



ID : 033-213302433-20221107-DELIB_22_11_168-DE



BUDGET PRINCIPAL
REMISES GRACIEUSES

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Publié le 
ID : 033-213302433-20221107-DELIB_22_11_168-DE

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant à rembourser	Motif de la présentation
Particulier	2022	Encaissement régisseur : bulletin de recettes 2022		134,11 €	Remboursement des frais de mise en fourrière.